

Fiche n° 2 Mai 2012

La trame verte et bleue intégrée dans un SCoT

Exemple du Syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane

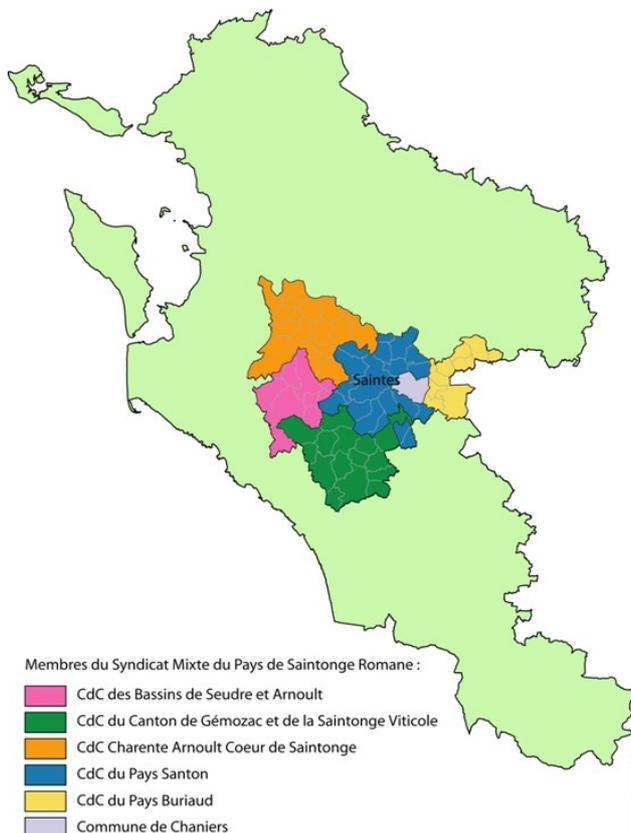


1- Contexte territorial

Le Pays de Saintonge Romane compte 70 communes, 5 EPCI (sous réserve d'évolution liées au schéma départemental de coopération intercommunale) pour un peu plus de 90 000 habitants en 2012. Situé à proximité du littoral (marche vers les littoraux royannais et oléronais), le territoire bénéficie d'une attractivité résidentielle soutenue (taux de croissance annuel moyen supérieure à 1% depuis plus de 10 ans). Cette attractivité exerce une pression à différents niveaux : consommation d'espaces agricoles et naturels, mitage urbain du territoire, voire périurbanisation de certains secteurs, problématique de mobilité croissante, coûts du foncier sous pression, banalisation paysagère, fragmentation des écosystèmes, pressions sur la ressource en eau, cohabitation avec l'agriculture, et entre anciens et nouveaux habitants, etc.

Autant de problématiques auxquels le SCoT du territoire (en cours d'élaboration : phase DOO, SCoT génération Grenelle) tente d'apporter des éléments de réponse en termes d'outil de planification, de prospective et de mise en perspective du territoire dans une logique d'aménagement durable.

Le Pays de Saintonge Romane



Territoire concerné	Saintonge Romane (70 communes et 5 EPCI)	
Département	Charente Maritime	
Noms des communes	<p>CdC des Bassins de Seudre et Arnoult</p> <p>Balanzac, Corme–Ecluse, Corme-Royal, La Clisse, Luchat, Nancras, Pisany, Sablonceaux, Saint-Romain-de-Benet, Thezac.</p> <p>CdC des Vignobles et Vals Boisés du Pays Buriaud</p> <p>Burie, Chérac, Dompierre-sur-Charente, Le Seure, Migron, Saint-Bris-des-Bois, Saint-Césaire, Saint-Sauvant, Villars-les-Bois.</p> <p>CdC du Canton de Gémozac et de la Saintonge Viticole</p> <p>Berneuil, Cravant, Gemozac, Jazennes, Meursac, Montpellier-de-Médillan, Retaud, Rioux, Saint-André-de-Lidon, Saint-Simon-de-Pellouaille, Tanzac, Tesson, Thaims, Villars-en-Pont, Virollet.</p>	<p>CdC Charente Arnoult Coeur de Saintonge</p> <p>Beurlay, Crazannes, Geay, La Vallée, Les Essards, Nieul-Les-Saintes, Plassay, Pont-l'Abbé-d'Arnoult, Port-d'Envaux, Romegoux, Sainte-Gemme, Sainte-Radegonde, Saint-Porchaire, Saint-Sulpice-d'Arnoult, Soulignonne, Trizay.</p> <p>CdC du Pays Santon</p> <p>Bussac-sur-Charente, Chermignac, Colombiers, Courcoury, Ecurat, Fontcouverte, La-Chapelle-des-Pots, La Jard, Le Douhet, Les Gonds, Pessines, Preguillac, Saintes, Saint-Georges-des-Coteaux, Saint-Sever-de-Saintonge, Saint-Vaize, Thenac, Varzay, Venerand.</p>
Pays concerné(s)	Pays de Saintonge Romane	
Superficie	1032 km²	
Nombre d'habitants	92 000 hab. (2012)	
Densité (hab/km ²)	89 hab./km²	

2- Contexte et objectifs du projet

Maître d'oeuvre : E.A.U. (PROSCOT)

Périmètre d'étude : Périmètre du SCoT Pays de Saintonge Romane



Date de lancement : Mai 2009

Date prévisionnelle d'achèvement : 1^{er} semestre 2013

Contexte

Trame verte



Trame bleue



Vision prospective de l'aménagement du territoire préservant la biodiversité et son fonctionnement.

La question n'est pas abordée par le biais d'une entrée thématique principale. Il s'agit bien d'affirmer une approche systémique qui prenne en compte les questions écologique, mais également paysagères, d'aménagement, de cadre de vie, de préservation de l'attractivité (résidentielle et économique), de fonctionnement du territoire (mobilité, rapports urbains-ruraux), etc.

Le PADD du SCoT souligne la question de la TVB à l'interface des questions paysagères et de préservation de la ressource en eau.

Objectifs (Vocations du projet)

- Préserver/reconquérir les cœurs de biodiversité ;
- Garantir leur mise en réseau (notion de corridor et de fonctionnement des milieux) ;
- Inscrire la trame verte et bleue en cohérence avec les paysages et l'agriculture

Le projet a-t-il vocation à décrire de manière exhaustive la TVB du territoire ?

Oui

Non

La réponse à cette question reste à approfondir dans le cadre de l'écriture du DOO.

Typologie d'actions dans les grandes lignes :

- Étude-diagnostic du territoire (état initial de l'environnement)
- Sensibilisation à l'occasion des étapes de la concertation du SCoT (principalement réunions publiques, association des élus et acteurs locaux, ateliers thématiques séminaires, participation aux documents de planification communaux)
- Mise en compatibilité des documents de planification communaux avec le SCoT, notamment pour y transcrire la TVB.

3- Mise en oeuvre

Conduite et animation du projet

Un chef de projet SCoT et un groupement de bureaux d'études associés, avec un marché spécifique consacré à l'évaluation environnementale du SCoT.

Moyens techniques et financiers

Les prestations d'étude pour l'élaboration du SCoT s'élèvent à 202 900 euros HT (dont 34 650 consacrés à l'évaluation environnementale)

Dont :

- 78 506 euros financés par l'Etat au titre du dispositif du 1€ par habitant
- et 35 350 euros financés par la région dans le cadre du CRDD
- le reste des financements (dont l'ingénierie Pays) est complètement pris en charge par le syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane

Moyens techniques :

- un chef de projet SCoT

Méthodologie

- Concertation préalable au lancement de la procédure d'élaboration,
- Diagnostic / état initial de l'environnement,
- Projet d'aménagement et de développement durable,
- Document d'orientations et d'objectifs
- Arrêt/approbation du SCoT

Calendrier / dates clés

Mai 2009 : Recrutement du prestataire suite à marché public.

1^{er} trimestre 2010 : Livraison diagnostic et état initial de l'environnement.

2^{ème} trimestre 2010 : Phase prospective.

2nd semestre 2010 et 1^{er} semestre 2011 : Élaboration du PADD.

Année 2012 : Élaboration du DOO.

Début 2013 : Arrêt du ScoT

Avant fin 2013 : Approbation du SCoT

Échelle de travail cartographique :

Divers, mais le plus souvent aux environs du 1/100 000ème

Données existantes mobilisées :

Site classé, site inscrit, Réserve Naturelle, Réserve Naturelle Volontaire, Arrêté de protection de biotope, ZNIEFF 1 & 2, ZICO, NATURA 2000 (Site d'Intérêt Communautaire - habitat & Zone de Protection Spéciale - oiseaux), Zones humides (convention RAMSAR), Site pilote programme RE-Sources, Zone sensible, Zone vulnérable, BD TOPO et BD CARTHAGE.

Résultats

Forme du rendu :

- Pièces du SCoT

Transmission possible des résultats ?

Oui, une fois le SCoT approuvé

4- Partenaires du projet

Partenaires et rôle tenu dans le projet :

Concertation élargie associant l'ensemble des communes (via les EPCI membres du Pays), Conseil Général, Conseil Régional, Conseil de Développement, organismes consulaires (et par leur biais, association de leurs ressortissants avec des réunions dédiées), institutions locales (EPTB Charente, SAGEs, Syndicat des eaux, SEM), acteurs locaux (organisations environnementales, ordres des notaires), etc.

5- Atouts et contraintes du projet

Facteurs de réussite du projet :

- Portage politique fort du vice président en charge du SCoT,
- Concertation ambitieuse,
- Poids du SCoT renforcé avec le Grenelle de l'environnement.

Identification des difficultés rencontrées et identification des besoins pour y répondre :

- Problème de compréhension et d'appropriation de la démarche,
- Gouvernance parfois mal vécue du SCoT par les élus locaux,
- Longueur du calendrier,
- Manque d'ingénierie dédiée.

6- Suivi et évaluation du projet

En cours de définition pour préparer la phase de mise en œuvre du SCoT (Évaluation du SCoT prévue à 6 ans (cf. code urbanisme) pour éventuels ajustements : modification ou révision selon atteinte des résultats)

7- Actions de communication/sensibilisation

Type d'interventions :

- Concertation
- Communication

Public visé :

- Concertation : élus et acteurs locaux
- Communication : élus, acteurs locaux et grand public

Supports utilisés :

- Concertation : réunions, séminaires, comptes rendus, newsletter, rencontres locales (dont les réunions publiques),
- Communication : réunions publiques, plaquette d'information, lettre du SCoT, site internet, conférences, expositions...

Évaluation des actions de sensibilisation :

A venir.

8- Perspectives

- Pertinence du principe de subsidiarité SCoT / PLU,
- Pérennité du SCoT,
- Montée en puissance de la collectivité (Pays ? EPCI ?) sur les questions d'aménagement et d'accompagnement des communes dans leurs démarches d'aménagement, naturellement en lien avec les projets connexes sur le même territoire (inondation, gestion des eaux pluviales, protection des bassins d'alimentation, maîtrise des développement urbain, prise en compte de l'agriculture, etc.).

Points positifs / d'amélioration

Points positifs :

- Inscription de la TVB au sein d'une procédure dotée d'une assise juridique forte,
- Echelle SCoT avec une pertinence démontrée à plusieurs niveaux (bassin de vie, intercommunale voire intercommunautaire, relations urbain-rural et aire urbaine...),
- Gouvernance locale du SCoT qui est un outil managé par les élus,

Points d'amélioration :

- Limites du SCoT qui est un outil de planification, non directement opérationnel,
- Moyens consacrés à l'ingénierie à étoffer pour pouvoir enrichir les éléments de diagnostic, de sensibilisation, de suivi et de mise en œuvre du SCoT si l'on veut être cohérent avec les niveaux d'ambition proposés en termes d'aménagement.

Pour aller plus loin...

Lien Internet : www.payssaintongeromane.fr

Liste des documents consultables : site internet, rubrique *aménagement et urbanisme*

Contacts : Bernard Andrieu, b.andrieu@payssaintongeromane.fr , 05 46 97 22 96

L'ensemble des fiches Trame verte et bleue en Poitou-Charentes est consultable sur :
www.tvb-poitou-charentes.com